
Enseignement supérieur agricole : l'intersyndicale FSU-CGT-FO boycotte la séance du Cneseraav du 1er juillet consacrée aux BTS agricoles

L'intersyndicale Snetap-FSU, Sfoerta-FO et Syac-CGT annonce avoir boycotté la séance du Cneseraav qui devait se tenir le 1er juillet 2011 au ministère de l'Agriculture pour « réétudier les projets de référentiels du BTS agricole 'Gemeau' (Gestion et maîtrise de l'eau) ». L'intersyndicale a décidé de ne pas siéger à ce Cneseraav « convoqué sur ce seul point car nous n'avons reçu aucun complément d'instruction, aucun document complémentaire, qui nous auraient permis de travailler et de nous prononcer », indique le document.

« Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales, régulièrement rejointes par les professionnels, dénoncent la rénovation engagée par la DGER des deux BTS agricoles 'GPN' (Gestion et protection de la nature) et 'Gemeau' », poursuit le texte de l'intersyndicale. « La contestation porte plus particulièrement sur deux points : la décision unilatérale de fusionner les spécialités de ces BTSA, et la perte de notions scientifiques importantes qui sera préjudiciable pour l'employabilité des nouveaux diplômés ou pour une poursuite d'études dans le cadre du LMD. »

Le texte indique qu' « il y a un mois, c'était au tour du Cneseraav d'être bousculé par la demande du report d'un an de la rénovation de ces diplômes. Lors de cette séance, la DGER, mise en difficulté par notre résistance et notre persistance à obtenir des réponses, avait préféré jouer l'autruche. Cette attitude l'a finalement obligé à reconvoquer ce Cneseraav aujourd'hui pour un problème de légalité. »

L'intersyndicale souhaite donc « réaffirmer la nécessité d'un report d'un an de cette rénovation pour permettre une réexpertise et d'un vrai débat démocratique sur l'ensemble des deux référentiels ».

LES RÉSULTATS DU CNESERA AV DU 6 JUIN 2011

La séance du Cneseraav du 6 juin dernier avait en effet inscrit à son ordre du jour de donner un avis sur les deux projets d'arrêtés, l'un « portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option 'gestion et protection de la nature' », l'autre « portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option 'gestion et maîtrise de l'eau' ».

Sur le premier projet d'arrêté, une « demande de mise aux voix d'une motion pour reporter d'un an la mise en place de ce BTS » a été refusée par la DGER, selon Bruno Polack, secrétaire national Snetap-FSU. La FSU a également déposé un amendement au texte mais « le droit d'amendement a été rejeté par la DGER », explique le syndicaliste. L'avis sur le BTS GPN a été rejeté par 19 voix contre, 5 pour et 9 abstentions.

Le second projet d'arrêté a recueilli 4 voix pour, 7 abstentions, tandis que 20 membres ont décidé de ne pas prendre part au vote. « Nous avons expliqué, la CGT et nous, la FSU, que comme il y avait refus d'appliquer le règlement intérieur du Cneseraav, nous refusions de participer à un vote que nous contestions et que nous nous réservions le droit de le contester devant la juridiction compétente », explique encore Bruno Polack.

Les autres points à l'ordre du jour étaient :

- la désignation des membres de la section permanente du Cneseraav, qui a été reportée à septembre à cause de l'absence d'un représentant du CNEA (Conseil national de l'enseignement agricole) ;

- le projet de décret simple relatif à la valorisation du service civique dans les formations post- baccalauréat, adopté par 22 voix pour et 12 contre;

- le projet de décret relatif au quota de la taxe d'apprentissage, rejeté par 30 voix contre et 5 pour ;

- et le projet de décret relatif à l'expérience professionnelle des maîtres d'apprentissage, rejeté par 23 voix contre et 10 pour.



Contact : Secrétaire national Snetap-FSU, Bruno Polack, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 01 43 96 70 63, BPolack@vet-alfort.fr

Lire aussi dans les dépêches :

- [Enseignement supérieur agricole : le Cneseraav vote à l'unanimité des élus contre la répartition des moyens 2011 aux établissements](#)
AEF du Mercredi 16 février 2011, n° 145560 - ES
- [Le Cneseraav demande à être mieux informé sur la répartition des moyens 2011 aux établissements d'enseignement supérieur agricole](#)
AEF du Lundi 17 janvier 2011, n° 143831 - ES
- [Un projet de loi pour doter le Cneseraav d'une compétence disciplinaire présenté en conseil des ministres](#)
AEF du Mercredi 3 mars 2010, n° 128268 - ES

Dépêche n°152553 © Copyright AEF - 1998/2011 Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.

Accéder au site de AEF : <http://www.aef.info>